Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_10-DE

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON D'ANICHE

COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVENT

N°D20261015_10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Désignation du représentant de la Ville à la Commission

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal JUMEUX, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 9 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
JU **ETAIENT PRESENTS :**
JUMEAUX Pascal, LAURENT Gérard, FEHLICH Martine, SZPERKA Stanislas, DELSERT Marie-Ange, GUINCHI Jean-Christophe, SIRIU Philippe, KAHAL Yazid, GENEL Cathy, HUGOO Daniel, WAILLY Henriette, WOJCICIECHOWSKI Fabienne, BUQUET Julien, LEBECQ Nicolas, JAMBART Gyliane, JAKEL Christian, COQUERELLE Emilie, DE CESARE Salvatore, KFOURY Rita, BROUWERS Annick, BODIN Olivier, MORELLE Hervé, POLLART Kathy, BOUTRY Stéphane, LELEUX Karine

ETAIENT EXCUSES :
RICCELLI Malika, TEMPESTA Fanny,

Pouvoirs:
Madame RICCELLI à Madame FEHLICH
Madame TEMPESTA à Madame WOJCICIECHOWSKI

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 25

Monsieur SZPERKA Stanislas est désigné secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la Commission Intercommunale du Logement ;
VU l'arrêté préfectoral du 16 mars 2016 fixant la composition de la Commission Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent ;
VU le courrier du 15 septembre 2026 par lequel le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent a sollicité la désignation d'un représentant de la commune appelé à siéger au sein de la Commission Intercommunale du Logement ;
CONSIDÉRANT que la Commission Intercommunale du Logement constitue une instance de gouvernance chargée de participer à la définition, au suivi et à l'évaluation des orientations en matière d'attribution des logements sociaux à l'échelle intercommunale ;
CONSIDÉRANT que la commune de Montigny-en-Ostrevent doit être représentée au sein de cette instance ;
CONSIDÉRANT que le représentant désigné participera aux travaux de la Commission Intercommunale du Logement, de ses commissions permanentes, de ses commissions thématiques et des groupes de travail qui pourront être réunis ;
CONSIDÉRANT que, conformément à l'usage retenu jusqu'à présent par la commune, il est proposé de désigner Monsieur le Maire pour représenter la commune au sein de cette instance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_10-DE

Article 1 :
De désigner Pascal JUMEAUX, Maire de Montigny-en-Ostrevent, en qualité de représentant de la commune auprès de la Commission Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent.

Article 2 :
D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
De transmettre la présente délibération à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent afin de procéder à la mise à jour de la représentation de la commune au sein de la Commission Intercommunale du Logement.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
A Montigny en Ostrevent, le 15 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Stanislas SZPERKA

Le Maire,



Pascal JUMEAUX